



EPCI : 232 CTE DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

ARRONDISSEMENT : 41

TRESORERIE SPL : 021

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 FPU (2)

TAUX  
FDL  
2014

## ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

## III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES<sup>2</sup>

Taxe d'habitation :	65 368
Taxe foncière (bâti) :	6
Taxe foncière (non bâti) :	6 990
Taxe professionnelle / CFE :	241
a. Dotation unique spécifique (TP)	2 186
b. Réduction des bases des créations d'établissements	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
<b>Dotations pour perte de THLV :</b>	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) <sup>13</sup>	595 323

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

2a. BASES NON TAXEES<sup>14</sup>

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI	
Cotisation foncière des entreprises	
<b>Bases exonérées par la loi dans certaines zones</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	32 823
<b>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles<sup>15</sup></b>	81 591
2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS <sup>16</sup>	
CVAE : part dégrévée	152 232
CVAE : part relative aux exonérations compensées	1 469
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFR<sup>5</sup>

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	41 744
Stations radioélectriques	55 470
Gaz - stockage, transport...	13 780

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES<sup>16</sup>

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum droit commun <sup>15</sup>	Taux maximum dérogatoire <sup>16</sup>	Taux maximum avec rattrapage <sup>17</sup>	Taux moyen 75% <sup>18</sup>	Taux maximum avec capitalisation <sup>19</sup>	Taux maximum avec majoration spéciale <sup>20</sup>
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	23,38	23,38		17,99	25,47	24,66
EPCI à fiscalité professionnelle unique en régime de croisière						
Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation <sup>21</sup>	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation <sup>22</sup>			Plafonnement du taux de CFE	Taux plafond pour 2014 <sup>25</sup>	
1,000699	1,000724				25,69	51,38

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE<sup>17</sup>

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2013 : national	17,79
Taux maximum de la majoration spéciale :	29,88
	1,28